

ADOPTION DU RÈGLEMENT IMPOSANT UNE TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012

Conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), un avis public est par les présentes donné qu'à la séance qui sera tenue **le 1^{er} novembre 2011 à 19 h**, dans la salle du conseil de la mairie de l'arrondissement, 815, rue Bel-Air, le conseil de l'arrondissement entend adopter le règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2012.

DONNÉ à Montréal, ce 13 octobre 2011.

Caroline Fisette, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Informations : 514 872-3431